



MUNICIPALITÉ RÉMIGNY  
785, rue Principale  
Rémigny (Québec) J0Z 3H0  
Téléphone : 819 761-2421  
Courriel :  
[dg@municipaliteremigny.qc.ca](mailto:dg@municipaliteremigny.qc.ca)

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Prenez avis qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 16 avril 2024 à 19 h 30 au 785, rue principale, Rémigny, QC, J0Z 3H0. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de la **dérogation mineure** suivante :

- 1) **Identification du site concerné** : 1253 rue du quai sud, Rémigny (Québec) J0Z 3H0, Lot # 5 459 712.

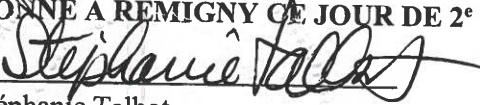
**Nature et effets** : La demande de dérogation porte sur la marge de recul avant de la nouvelle maison à construire.

- La marge de recule avant de la nouvelle maison à construire ne suit pas l'alignement des bâtiments existant, suivra l'alignement du garage déjà existant sur le terrain.

Le règlement de zonage N 27-95, art 5.5.1 établit la marge de recul avant des nouveaux bâtiments devra suivre l'alignement existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RÉMIGNY CE JOUR DE 2<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL DE L'AN 2024.

  
Stéphanie Talbot  
Directrice générale/greffière-trésorière